



AIDEZ MOI! demission, mon employeur fait de l'harcelemnt moral

Par **marine10**, le **08/12/2011** à **18:24**

Je suis en CDI depuis 7 mois et j'ai envoyer ma lettre de demision à mon employeur, tout en fesant un preavis de 15 jours. On me propose un CDI plus proche de chez moi c'est pour cela que j'ai démissionné. Seulement quand mon employeur à su que je demisionnais, il m'a harcelé en me traitant de tout les noms et en me dissant de dégagé sur le tas. Je suis rester jusqu'à la fin de la journée mais c'était invivable et je n'es pas pu travailler normalement. Je ne peu pas continuer mon preavis de 15 jours mais comment faire? Puis-je porté plainte pour hacement moral? Quesqu'il se passera? Esque je toucherais quand meme l'indemnité de fin de contrat? Merci.

Par **P.M.**, le **08/12/2011** à **22:35**

Bonjour,

Il semblerait que vous manquiez de preuve pour déposer plainte mais avant d'interrompre le préavis, il faudrait exiger un écrit de l'employeur puisqu'il semble que ce soit lui qui ne veut pas que vous l'effectuiez...

Par **marine10**, le **11/12/2011** à **00:29**

Je vais lui demander si il veut que je ne le fasse pas. 3 autres salaries sont en proces contre lui, car il traite les salaries comme des moin que rien. Je voulais continuer mon preavis mais c est pas possible, il me fait peur. Il dit aussi que le preavis est de 1 moi alors que je crois que c'est 15 jours? Ca fait 7 mois que je suis en cdi et je suis qu'employeee... c est bien 15 jours?

Par **P.M.**, le **11/12/2011** à **22:06**

Bonjour,

Il faudrait consulter la Convention Collective applicable qui fixe la durée du préavis de démission, ce que vous pouvez faire gratuitement sur legifrance...